



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Charles Weiler

Luxembourg, le 15 mai 2025

RÉSOLUTION

La Chambre des Députés,

- Considérant que la résolution adoptée par la Chambre des Députés le 10 octobre 2024 a instauré une Commission spéciale « Caritas » prévoyant que « *la durée des travaux parlementaires ne peut dépasser une période de six mois, soit au plus tard le 10 avril 2025* » ;
- Considérant que cette résolution a prévu que la Commission spéciale « Caritas » dresse un rapport de ses travaux ;
- Considérant que ce délai a été reporté au 10 juin 2025 ;
- Considérant que le débat en séance publique est fixé au 10 juillet 2025 ;

Décide :

- De reporter le délai imparti à la Commission spéciale « Caritas » du 10 juin 2025 au 10 juillet 2025, compte tenu de la date fixée pour le débat en séance publique.

Charles Weiler

Harc Baum

JOUNA BERNARD

TAÏNA BOFFERLING

Gilles BAUC

TOM WEIDIG

im Weidig